Image not found or type unknown

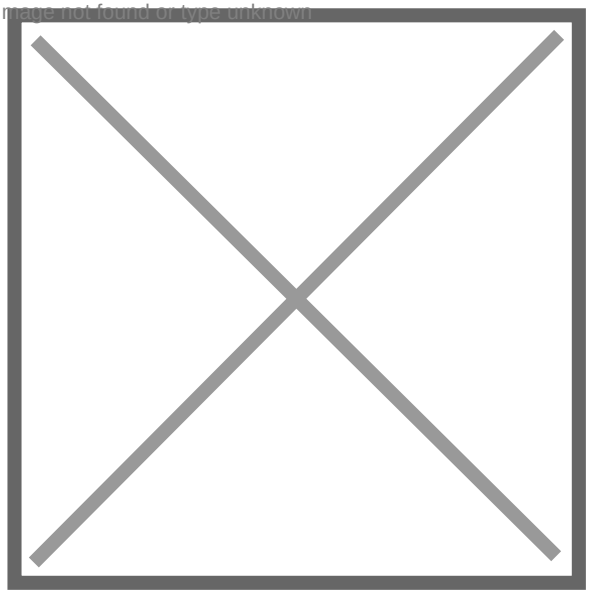

Probleme avec operateur télèphonique orange

Par **stéphanie**, le **18/11/2008** à **15:27**

bonjour je voudrais avoir des renseignement.Cela fais 4 mois que j'ai porté plainte pour vol de mon télèphone portable.J'ai bien entendu informé mon opérateur de se litiges en evoyant une photocopie de ma plainte et je les ai contacter.Et la je recois des lettre d'un cabinet de recouvrement amiable de payer dans un délais de 8jours une somme de 1505,58€.Je les ai appeller pour leur dire que je n'avais pas les moyen de payer cette somme et ils m'ont répondu que j'aurais du prendre une assurance avant et que de toute facon qu'il fallait que je paye.Je leurs ai expliqué que j'étais au chomage que je toucher à peine 260€ et savoir comment je pourrais régler cette facture.Donc jevoudrais savoir ce que je dois faire.MERCI D'AVANCE

Par **gloran**, le **19/11/2008** à **01:43**

Pourriez-vous commencer par nous expliquer pourquoi on vous réclame 1500 euros ?
Le prix d'un téléphone ? En général, quand on s'abonne, on l'achète, donc on ne doit plus rien à l'opérateur ensuite !?
Le prix des communications sur 4 mois ? Ca me semble faire un peu cher de l'abonnement à 376 euros par mois ?!

Votre histoire est pour le moins obscure...

Par **stéphanie**, le **19/11/2008** à **14:05**

bonjour, alor je vous explique, il y a quatre mois je me suis fais vole mon portable, j'ai ais opposition a ma facture et j'ai appeler mon opérateur pour qu'il me bloque ma carte sim pour que celui qui me l'a volé ne puisse pas sans servir.J'ai aussi déposé plainte.Arésj'ai recu une lettre comme objet"dernier avis avant résiliation"d'une somme de 265,61€, ensuite une facture de 342,61€ avec aucun temps de consomation donc la carte à bien étè bloqué, sauf que le mois d'aprés j'ai recu une facture de 1497,58€ mais ce que je n'ai pas compris ce que cette somme ils l'ont démontré comme le prix du forfait.MERCI D'AVANCE

Par **gloran**, le **19/11/2008** à **14:24**

Soyez plus précise :
Je vous cite pour les précisions à apporter :
"J'ai fait opposition à ma facture" : ça ne veut rien dire. Avez-vous contacté votre banque pour faire opposition aux prélèvements automatiques ?
"J'ai appelé mon opérateur pour bloquer la carte SIM" : avez vous confirmé immédiatement votre appel par un courrier en recommandé AR, seul document qui fera foi ?
L'opérateur indique "dernier avis avant résiliation" : vous n'aviez donc pas résilié votre abonnement dans la foulée (par recommandé AR bien évidemment) ?
Que disent très exactement les factures de l'opérateur, par quels termes justifie-t-il les montants de 265,61 euros puis de 342,61 euros (en plus ? au total ?)
Il n'est pas possible qu'une somme de 1497,58 euros corresponde au prix d'un forfait dans un usage habituel et non professionnel. Quels documents vous as-t-on envoyé et que disent-ils TRES EXACTEMENT au sujet de ces sommes ?

Je suis désolé de vous importuner avec toutes ces questions mais le droit étant quelque chose de très précis, sans ces précisions je ne vois pas d'angle de défense pour l'instant (puisque le flou règne).

Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés